



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE D'ARTOIS

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université d'Artois ;
- Vu les statuts du Laboratoire de Génie Civil et géo-Environnement (LGCgE) ;
- Vu le procès-verbal du 29 novembre 2024 proclamant l'élection de Madame Anne DAGUET-GAGEY à la présidence de l'université d'Artois ;

ARRETE

Article premier :

Monsieur Emmanuel ANTCZAK, Professeur des Universités à la Faculté des Sciences Appliquées, est nommé directeur adjoint par intérim du Laboratoire de Génie Civil et géo-Environnement (LGCgE) pour le site Artois.

Article 2 :

Cet arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026 et prendra fin à la désignation du nouveau directeur du laboratoire.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site web et l'intranet de l'Université d'Artois.

Article 4 :

L'arrêté annule et remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

Article 5 :

Le Directeur Général des Services de l'université d'Artois est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arras, le 4 février 2026

La Présidente,

Anne DAGUET-GAGEY

Publication sur le site web le : 05/02/2026

Publication sur l'intranet le : 05/02/2026

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des universités le : 05/02/2026

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

www.univ-artois.fr